



Sommières, le 14 Octobre 2024

C.C. Piémont Cévenol
M. Le Président
Service Urbanisme - Planification
13 bis, Rue du Docteur Rocheblave
30 260 QUISSAC

Objet : SCoT du Piémont Cévenol
Nos réf : 2024/070.
Affaire suivie par : Christophe CORREIA
Responsable du Pôle Aménagement du Territoire
Tel : 04.66.77.77.45.

Monsieur le Président

La Communauté de Communes du Pays de Sommières accuse réception des différentes pièces composant le bilan de la concertation et le projet d'arrêt de votre Schéma de Cohérence Territorial du Piémont Cévenol.

Conformément à l'article L.143-20 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le projet d'arrêt ne fait l'objet d'aucune observation de la part de mes services.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet de Région, l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président
Pierre MARTINEZ

